

# Elections européennes : les réponses des candidat·e·s

15 mai 2019

UE/Palestine/Israël

4 questions-clés  
pour les candidats

**La Plateforme Palestine et ses membres interpellent les candidat·e·s aux élections européennes sur la Palestine et Israël à l'aide d'un questionnaire comprenant 4 questions-clés.**

**Les réponses sont publiées en fonction de l'ordre de réception.**

[Télécharger le questionnaire/argumentaire](#)

## **Les réponses de la liste « Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent » conduite par Ian Brossat (Parti Communiste Français)**

### **#01 COLONISATION**

Selon le droit international, l'établissement des colonies israéliennes dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 est illégal y compris à Jérusalem-Est. La colonisation est un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix juste et durable.

Aider à l'installation de colonies de peuplement ou faciliter leur expansion, utiliser les ressources naturelles des territoires occupés constitue des crimes de guerre. Les entreprises qui s'installent ou profitent de la colonisation en sont de fait complices.

Dès lors que le droit international est bafoué, il s'agit d'obtenir que les entreprises françaises et européennes cessent toute collaboration à la colonisation et à l'occupation de la Palestine et que le commerce des biens et services issus des colonies israéliennes soit interdit au sein du marché européen.

### **#02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION**

Nous exigerons l'application de l'article 2 de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël qui interdit de continuer à coopérer avec un État qui viole les libertés et le droit international, ce qui est le cas quotidiennement en Israël. Je demanderai donc la suspension de cet accord tant que le gouvernement israélien ne respectera pas les résolutions des Nations Unies et refusera de s'engager dans un processus de reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières de 1967 et Jérusalem-Est comme capitale. En outre, j'interpellerai le gouvernement français afin qu'il ratifie cette suspension.

### **#03 BLOCUS DE GAZA**

La situation à Gaza est dramatique et intolérable : une prison à ciel ouvert pour les 2 millions de Palestiniennes et Palestiniens qui vivent sur cette bande de 365 km<sup>2</sup> entre la mer Méditerranée, Israël et l'Égypte. J'ai en mémoire les réalités et les humiliations que vivent les familles et leurs enfants. Cette lutte contre cette injustice sera l'un des fils rouge de mon action au Parlement européen.

Le blocus a des conséquences dramatiques, chacun le sait. Les Gazaouis manquent de tout : eau, électricité, nourriture. Un habitant de Gaza sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage s'élève à 53 % de la population active, 70 % chez les jeunes.

Les Gazaouis ont subis trois guerres qui ont ravagé leur territoire. Dès 2012, l'ONU a pointé le risque que Gaza puisse devenir « inhabitable et inadaptée à la vie humaine d'ici 2020 ». La situation s'est depuis nettement dégradée encore.

Depuis 2018, les manifestations pacifiques ont été réprimées dans le sang par Israël : 254 morts et plus de 23 000 blessés, des enfants, des femmes. Ces actes pourraient constituer, selon l'ONU, des crimes contre l'humanité.

L'impossibilité pour les Gazaouis de sortir du territoire, y compris lorsqu'ils ont besoin de soins comme les restrictions à l'accès maritime pour les pêcheurs ou l'interdiction du transit de marchandises et de matériaux pour la reconstruction de Gaza, est scandaleuse.

Le blocus de Gaza est illégal au regard du droit international. Il doit dès lors être levé sans attendre : j'agirai en ce sens.

### **#04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE**

La situation en Palestine et à Gaza ne pourra évoluer sans l'action et la solidarité internationale. Il est essentiel de révéler et dénoncer la réalité des faits, de rappeler les manquements d'Israël au droit international. Comme de nombreuses personnalités, élus et citoyens à travers le monde, je soutiens la politique de « BDS boycott », de désinvestissement et de sanctions.

Je souhaite rester vigilant afin que la nouvelle définition juridique de l'antisémitisme n'intègre pas l'antisionisme et, par extension, la critique des choix politiques du gouvernement israélien. L'antisémitisme est un crime, la défense du droit à l'autodétermination du peuple palestinien est un devoir.

Source : AFPS

### **La réponse de la liste « Lutte ouvrière - contre le grand capital, le camp des travailleurs » conduite par Nathalie Arthaud (Lutte Ouvrière)**

En tant que communiste, je suis inconditionnellement solidaire de la lutte du peuple palestinien pour revendiquer un Etat et pour obtenir la reconnaissance de tous ses droits nationaux. Je condamne totalement la politique de colonisation menée en Cisjordanie depuis des années par les dirigeants israéliens. Cette politique s'inscrit dans la continuité de celle qui a conduit à la spoliation de centaines de milliers de Palestiniens en 1948, dès la naissance d'Israël, et qui condamne encore aujourd'hui leurs descendants à vivre dans des camps de réfugiés. Cette situation est inacceptable et injustifiable, de même qu'est inadmissible le terrorisme d'Etat pratiqué par les dirigeants israéliens vis-à-vis des habitants de Gaza soumis régulièrement à des bombardements et à un blocus criminel depuis plus de dix ans.

J'affirme donc aussi, comme l'a toujours fait Lutte ouvrière, qu'il est légitime et indispensable de s'opposer à la politique des dirigeants israéliens, et cela dans l'intérêt même de l'ensemble de la population israélienne. Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre, telle est ma conviction de militante communiste, et toute l'évolution de la vie politique israélienne ne fait que le confirmer : la majorité des Israéliens payent eux-aussi la politique de leurs dirigeants qui les condamne à vivre en état de guerre permanent et sous la pression de plus en plus forte de mouvements politiques d'extrême-droite. Je tiens donc aussi à affirmer ma solidarité avec tous ceux qui, parmi les Juifs israéliens, s'opposent à la colonisation et à la politique de leurs dirigeants qui se résume à nier les droits des Palestiniens.

Je défends donc la liberté d'expression et de critique sur cette question, comme sur toutes les autres. Et je dénonce fermement les tentatives pour assimiler systématiquement les critiques de la politique israélienne et l'opposition au sionisme à de l'antisémitisme. Cet amalgame est mensonger et scandaleux. Ainsi, j'en profite pour rappeler que bien des Juifs dans le passé combattait le sionisme et son idéologie nationaliste, se revendiquant au contraire des idées communistes et internationalistes, dans lesquelles ils voyaient la seule perspective d'émancipation, y compris pour eux-mêmes.

Pour conclure, je tiens à vous préciser que je suis solidaire de votre combat tout en ne partageant pas vos illusions sur ce que vous appelez le « droit international ». L'organisation du monde actuel n'est nullement régie par des prétendues règles de droit mais par des rapports de force entre une poignée de grandes puissances impérialistes. Ce sont ces grandes puissances qui sont responsables de la plupart des conflits qui ensanglantent bien des régions du monde. Et c'est notamment le cas au Moyen-Orient où ces grandes puissances ont amené les peuples à s'entre-déchirer pour mieux préserver leurs intérêts dans cette zone du monde ô combien stratégique à leurs yeux.

Ma solidarité avec la lutte du peuple palestinien s'inscrit tout naturellement dans le combat que je mène en tant que communiste révolutionnaire, celui des travailleurs et de tous les exploités contre l'impérialisme et pour renverser cette organisation économique et sociale fondée sur le pillage et l'exploitation au profit exclusif d'une minorité de privilégiés.

Source : AFPS

## Les réponses de la liste citoyenne du « Printemps européen » conduite par Benoît Hamon (Génération.s)

**#01 COLONISATION** Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies et les entreprises qui participent à la colonisation et à l'oppression du peuple palestinien de toute relation entre l'UE et Israël ? **OUI**

D'une part il existe déjà des mesures visant à garantir que les produits des colonies ne bénéficient pas du régime tarifaire préférentiel prévu dans l'Accord d'association. Encore faut-il s'assurer de leur effectivité sur le terrain. Or le passage en Israël d'un code postal à 5 chiffres à un code postal à 7 chiffres a permis d'entretenir une certaine confusion sur l'origine des produits et a compliqué le travail de distinction et de vérification, que ce soit pour les douaniers ou même pour les consommateurs européens. M<sup>me</sup> Mogherini a évoqué dans une réponse à une question écrite d'Edouard Martin une « coopération » avec les autorités israéliennes en vue de rationaliser le processus d'évolution des codes postaux. Où en est-on ? Il faudra remettre la pression sur les services de la Commission sur ce point précis.

D'autre part plus largement s'agissant de l'exclusion des colonies et des entreprises y contribuant, cela s'assimilerait à des « mesures restrictives » comme l'UE a pu en prendre vis-à-vis de la Russie suite à l'annexion de la Crimée. Ce type de mesures découlent de l'article 215 TFUE qui donne la pleine compétence au Conseil (avec simple information du Parlement européen). Aboutir à un résultat sur ce point demandera donc une synergie des parlementaires défenseurs de la cause palestinienne et de la société civile dans l'ensemble de l'UE pour réussir à mettre ce sujet à l'ordre du jour du Conseil, puis à trouver une majorité qualifiée d'États-membres.

**#02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION** Comment veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

L'article 2 de l'Accord d'association fonde ses dispositions sur le respect des Droits de l'Homme et des principes démocratiques. Or jusqu'à présent, malgré des initiatives nombreuses (pétitions, appels, déclarations, amendements...) nous n'avons pas pu ou su imposer le rapport de force politique pour tirer les conséquences de la dégradation généralisée des droits fondamentaux en Israël et de sa politique assumée d'occupation et de colonisation, au mépris du droit international.

Or la situation délétère est encore plus évidente après une campagne législative israélienne émaillée de débordements et de déclarations racistes d'une majorité de candidats (y-compris ceux issus des principales formations politiques), avec des résultats confortant le Premier ministre Netanyahu qui ne s'encombre plus d'aucun filtre s'agissant de la Palestine et des Palestiniens. C'est peut-être un élément à même de faire bouger les lignes, au moins à gauche pour commencer (certains groupes ayant été frileux ou divisés jusqu'ici à l'évocation de la suspension).

En parallèle de ces efforts ciblant l'accord d'association, il faudra ajouter des « clauses Droits de l'homme » dans les différents programmes-clés de l'UE (cf. amendements passés dans la première lecture d'Horizon Europe à l'article 12, même si le passage en trilogue a dégradé certains amendements initiaux).

Sur le Fonds européen de Défense en particulier, plusieurs aspects appellent notre vigilance : à la demande du Conseil (qui soulevait l'argument du Brexit) l'article 5 sur les États associés a été mis de côté dans le cadre de l'« accord partiel » finalement adopté le 18 avril (lequel n'est pas sans poser d'autres problèmes amenant les député-e-s Génération.s à voter contre). Cet article reste donc en suspens et il reviendra au futur Parlement d'en débattre avec le Conseil. La proposition de la Commission n'entendait par « associés » que les États EFTA + EEA (donc : Norvège-Islande-Liechtenstein), mais la tentation peut exister d'élargir ce

cercle. En outre l'article 10 sur les entités éligibles n'est pas entièrement étanche vis-à-vis de participations d'entreprises israéliennes.

Il en ira de même pour d'autres programmes ou initiatives qu'il serait bon de sécuriser individuellement et ne pas tout miser sur le gel de l'accord d'association lui-même.

**#03 BLOCUS DE GAZA** Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et rétablir les droits des habitants de Gaza y compris la libre circulation des personnes et des biens ? **OUI**

À l'évidence, la levée du blocus est une urgence humanitaire. Cela implique des démarches diplomatiques à l'égard d'Israël mais aussi de l'Égypte. La question de la réconciliation Fatah/Hamas se posera nécessairement mais ne saurait être une condition préalable, au risque de prolonger indûment le calvaire des populations civiles, qui est connu et documenté au travers de nombreuses études d'ONG internationalement reconnues (Médecins du Monde sur les femmes atteintes de cancers du sein empêchées d'aller se faire soigner en Cisjordanie, Save the Children sur la santé mentale des enfants et adolescents...).

Notons également qu'il est intolérable qu'Israël refuse de façon répétée l'accès à Gaza aux délégations officielles du Parlement européen.

**#04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE** Défendrez-vous la liberté d'expression sur la question palestinienne et le droit de critiquer les politiques israéliennes contraires au droit international ? **OUI**

Au niveau européen, le principal enjeu devrait continuer de porter sur définition de l'antisémitisme portée par l'IHRA : avec ou sans la liste d'exemples (dont certains assimilent la critique de la politique ou du gouvernement israélien à de l'antisémitisme) ? Et quel type de conséquences dans l'éventuelle transposition : poursuites pénales systématiques ? Le cas d'espèce de la résolution (non-législative) adoptée par le PE le 1<sup>er</sup> juin 2017 sans tenir compte d'amendements qui auraient permis de corriger ces scories, avait été une illustration de la difficulté à avoir un débat rationnel sur ce sujet.

Au niveau national, il faudra abroger la circulaire CRIM-AP n° 09-900-A4 dite « Alliot-Marie » de février 2010.

Source : AFPS

## Les réponses de la liste « Pour le climat » conduite par Yannick Jadot (Europe Ecologie Les Verts)

**#01 COLONISATION** Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies et les entreprises qui participent à la colonisation et à l'oppression du peuple palestinien de toute relation entre l'UE et Israël ?

Les parlementaires écologistes, et plus globalement les écologistes, ont toujours dénoncé les mesures visant à consolider les colonies. Elles sont contraires au droit international. Les acteurs qui y contribuent activement, dont les entreprises, doivent être systématiquement interpellés, le respect des engagements politiques de l'UE doit leur être rappelé et le cas échéant ils doivent être sanctionnés.

L'implantation d'entreprises sur des emprises israéliennes illégales en Palestine contribue à l'expansion des colonies israéliennes, à l'annexion de fait et de force des certaines régions et au rehaussement sécuritaire

par l'administration israélienne, dommageable aux droits des Palestiniens au quotidien. Nous soutenons par conséquent l'étiquetage des produits issus des colonies afin d'informer pleinement les consommateurs européens de leurs conditions de production et l'interdiction progressive de ces importations.

Il faut également aller plus loin en soutenant l'économie palestinienne. De nombreuses entreprises installées en Cisjordanie emploient une main d'œuvre palestinienne, qui pourrait souffrir d'un tel boycott sans alternative. C'est pourquoi nous soutenons en parallèle, par la politique extérieure de l'Union, la création et le développement d'entreprises relevant du droit palestinien afin de poursuivre l'activité économique, avec une juste répartition de la valeur ajoutée produite et un retour de ces activités économiques sous souveraineté juridique et économique palestinienne. Ce soutien peut aussi passer par l'accompagnement de projets privés (lucratifs ou associatifs) d'activités économiques transfrontalières entre structures israéliennes et palestiniennes dès lors qu'ils respectent le droit international, le droit palestinien et les standards définis par l'Organisation internationale du travail.

**#02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION** Comment veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

Les écologistes alertent régulièrement sur la nécessité d'appliquer la clause de conditionnalité et avons été partie prenante de la lettre publique des parlementaires européens à la Haute représentante de l'Union européenne pour rappeler cette conditionnalité.

Nous souhaitons intégrer des clauses suspensives automatiques dans les accords conclus avec des Etats tiers, qui joueraient en cas de non-respect des droits humains et environnementaux. Dans ce cadre, Europe Ecologie s'est associé en 2016 à la campagne du Collectif national pour une Paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens pour appeler à la suspension de l'Accord d'Association qui lie l'Europe à Israël. Cet appel n'est pas un acte d'opposition fondamentale à Israël, c'est une approche politique, pour lutter contre la politique israélienne d'occupation et de négation des droits fondamentaux des Palestiniens. Il relève par ailleurs de la stricte application de l'article 2 de l'Accord d'Association qui prévoit que « les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques qui inspire leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord ». L'article 79 stipule qu'une suspension est possible « si une partie considère que l'autre ne satisfait pas à une obligation découlant du présent accord... ». En cohérence avec nos prises de positions passées, nous maintenons notre appel jusqu'à ce que le gouvernement israélien respecte les droits des Palestiniens.

Si des sanctions à l'encontre des politiques menées par les gouvernements israéliens doivent être appliquées avec fermeté, y compris en restreignant les coopérations, nous sommes vigilants à maintenir notre soutien aux mouvements israéliens progressistes de lutte contre l'occupation de la Palestine, la déstructuration des institutions palestiniennes et la militarisation de la société israélienne. Ces acteurs, impliqués avec les Palestiniens et membres de la société israélienne, constituent des atouts pour l'instauration d'une paix juste et durable dans la région et pour le renforcement des relations avec les entités progressistes et démocratiques de Palestine. Notre approche s'articule autour de deux axes cohérents et complémentaires : sanctions vis-à-vis des politiques d'occupation et de négation des droits et libertés fondamentales, soutien à toutes les entités progressistes engagées pour une paix juste et durable.

**#03 BLOCUS DE GAZA** Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et rétablir les droits des habitants de Gaza y compris la libre circulation des personnes et des biens ?

Nous sommes partie prenante de toutes les mesures pour la levée du blocus de Gaza qui bafoue le droit international et le droit humanitaire.

**#04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE** Défendrez-vous la liberté d'expression sur la question palestinienne et le droit de critiquer les politiques israéliennes contraires au droit international ?

La protection des droits démocratiques, et par conséquent la liberté d'expression, est au cœur de l'engagement écologiste. C'est pourquoi la liste Europe Ecologie s'engage à ce que la liberté d'expression de toutes et tous soit garantie. La critique de la politique d'un Etat est un droit démocratique. Nous soutenons le droit des palestiniens à la libre expression et apportons notre soutien à l'AFPS dans son travail de solidarité avec les palestiniens.

Nous soutenons les actions non violentes menées pour alerter l'opinion et créer un mouvement de dénonciation de l'occupation qui se déploie en Cisjordanie, des conditions de vie des Palestiniens et de la négation de leurs droits démocratiques, économiques et environnementaux. Elles sont l'expression d'un désaccord avec les politiques menées, et doivent être entendues dès lors qu'elles expriment un désaccord politique. Le boycott, par exemple, est un moyen d'action politique légitime qui ne saurait être sanctionné lorsqu'il respecte ce cadre.

La recherche d'une paix juste et durable implique de mobiliser l'ensemble de la communauté internationale afin de trouver un accord viable et équilibré.

## Les réponses de la liste La France insoumise conduite par Manon Aubry

### **#01 COLONISATION**

Le retour à la légalité internationale doit être l'objet d'une initiative diplomatique volontariste de la part de l'UE et de ses États-Membres. Elle doit s'inscrire dans le cadre multilatéral de l'ONU et doit avoir un caractère collectif pour que les solutions trouvées soient durables.

Dans ce cadre nous sommes favorables à toutes les initiatives qui pourraient faciliter le dialogue et le respect du droit international. En particulier elles doivent permettre de mettre fin à des situations inacceptables, notamment les violations des droits humains et du droit international que sont le blocus de Gaza, les colonies et la colonisation dans les territoires occupés, et la destruction des infrastructures palestiniennes dans les territoires occupés sous contrôle israélien.

### **#02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION**

Comme indiqué plus haut, nous sommes favorables à la suspension immédiate de l'accord d'association UE-Israël tant que l'État d'Israël ne respectera pas la légalité internationale, en particulier le droit international humanitaire et la résolution de l'ONU de 1967.

### **#03 BLOCUS DE GAZA**

Bien sûr ! Nous défendons la reconnaissance de l'État de Palestine. Il faut reconnaître le droit souverain du peuple palestinien à disposer d'un État viable et indépendant. Cela implique de reconnaître ses frontières telles que présentées dans la résolution de l'ONU de 1967, en particulier cela implique le droit à la continuité territoriale pour l'État palestinien.

Il nous semble au contraire que le respect de la résolution de 1967 est une garantie de paix juste et durable dans cette région.

### **#04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITE AVEC LA PALESTINE**

Nous considérons que les citoyens ont un droit inaliénable à la liberté d'opinion et d'expression, c'est pourquoi nous défendons la liberté d'expression sur la question palestinienne comme en toute autre question.

## Les réponses de la liste « Renaissance » conduite par Nathalie Loiseau

**#01 COLONISATION** Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies et les entreprises qui participent à la colonisation et à l'oppression du peuple palestinien de toute relation entre l'UE et Israël ?

L'implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est constitue une appropriation illégale de terres. La colonisation est illégale au regard du droit international et constitue un obstacle à une paix juste et durable. La résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU du 23 décembre 2016, a appelé à l'arrêt immédiat et complet de la colonisation et exhorté les États à différencier entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

La liste Renaissance est opposée à tout boycott : la législation française prohibe et punit toute distinction, telle que le boycott, opérée sur le fondement de critères précis, notamment l'origine ou l'appartenance à une nation déterminée.

Nous appuyons les mesures prises au niveau européen face à l'accélération de la colonisation, notamment celles consistant à traiter de manière différenciée le territoire d'Israël et les colonies. Nous soutenons l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes, précisé par la notice interprétative de l'Union européenne en novembre 2015.

**#02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION** Comment veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

Nous nous tenons du côté du droit international et veillons au respect strict des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous serons vigilants à ce que l'article 2 de l'accord qui dispose que « les relations entre les parties devraient s'appuyer sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, qui guident leurs politiques intérieure et internationale, et constituent un élément essentiel de l'Accord » soit pleinement respecté.

Le processus de rehaussement de l'accord d'association est suspendu depuis 2009 et nous conditionnons sa reprise à l'avancée du processus de paix.

**#03 BLOCUS DE GAZA** Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et rétablir les droits des habitants de Gaza y compris la libre circulation des personnes et des biens ?

Nous soutenons la levée du blocus de la bande de Gaza, car la population gazaouie en est la première victime. Cette levée, combinée à la réconciliation inter-palestinienne et à l'arrêt des attaques commises depuis le territoire de la Bande de Gaza en direction du territoire israélien, est nécessaire pour une solution de paix durable. Nous sommes attentifs à la situation à Gaza et sommes fiers que la France, dont la Palestine est le premier bénéficiaire de l'aide budgétaire, consacre un tiers de son effort à Gaza, avec notamment l'Institut français, seul centre étranger présent sur le territoire.

Au-delà de la question gazaouie, nous croyons que la seule paix possible passe par deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en sécurité dans des frontières reconnues par la communauté internationale, les frontières de 1967, ayant Jérusalem comme capitale des deux États.

**#04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE** Défendrez-vous la liberté d'expression sur la question palestinienne et le droit de critiquer les politiques israéliennes



contraires au droit international ?

La liberté d'expression est une valeur que nous chérissons et critiquer la politique d'un Etat souverain est un droit. Pour autant, conformément au droit, l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit et nous considérons que l'antisionisme est une des formes modernes de l'antisémitisme.

## **La réponse de la liste « Envie d'Europe » (Parti Socialiste-Place Publique-Nouvelle Donne-PRG) conduite par Raphaël Glucksmann**

### **#01 COLONISATION**

Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies et les entreprises qui participent à la colonisation et à l'oppression du peuple palestinien de toute relation entre l'UE et Israël ?

Nous condamnons la politique de colonisation encouragée par le premier ministre israélien depuis son accession au pouvoir. Elle met en péril la solution à deux États que nous soutenons avec détermination. C'est donc un sujet de grave inquiétude que nous partageons avec la Plateforme.

La position européenne est claire : les colonies n'appartiennent pas au territoire israélien.

Elles ne bénéficient pas du régime préférentiel découlant de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. De la même manière, les entreprises établies dans les colonies en sont exclues. Quant aux mesures auxquelles font allusion votre question, nous comprenons que vous faites référence à la campagne « Boycott, Désinvestissement et Sanctions ». Si nous comprenons la révolte qui motive cette campagne face aux injustices flagrantes commises contre le peuple palestinien, nous avons des réserves sur la méthode.

En tant que représentants politiques, nous tenons à agir pour redonner une chance à un processus de paix qui réunirait toutes les parties. Hors, il nous apparaît qu'une politique de boycott tendrait à radicaliser les relations entre celles-ci et ainsi exclure l'Union européenne du rôle majeur de conciliation qu'elle doit assumer.

### **#02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION**

Comment veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

L'accord d'association encadre les relations politiques et économiques entre l'Union et Israël. Il offre à l'Union un canal de dialogue privilégié avec l'État d'Israël. Sa suspension aurait pour conséquence de renforcer la droite dure israélienne et les partisans de la confrontation ; nos appels à la retenue seraient privés de tout effet. Si l'Union veut peser dans les efforts de médiation, ce levier doit être conservé.

La solution est donc dans l'application des droits de l'Homme et du Droit international humanitaire. Selon nous, il en va de la crédibilité de l'Union européenne à les faire respecter pleinement.

Face aux décisions du Conseil européen où les Etats membres sont divisés dans leurs positions vis-à-vis d'Israël, il est désormais primordial que le Parlement européen puisse peser pleinement. En cela, notre projet porte plusieurs initiatives pour accroître le rôle et l'action du Parlement européen vis-à-vis du Conseil et de la Commission, notamment en renforçant l'emploi de l'Initiative citoyenne européenne et les domaines de la codécision.

D'autre part, nous relancerons le projet de passage du vote unanime à la majorité qualifiée au Conseil européen. Dans une relance de l'initiative « Parlementaires pour la paix », nous contribuerons également à appuyer les prérequis démocratiques que vous rappelez avec justesse dans votre question.

### **#03 BLOCUS DE GAZA**

## **Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et rétablir les droits des habitants de Gaza y compris la libre circulation des personnes et des biens ?**

La levée du blocus de Gaza est une exigence répétée du Parlement européen, rappelée par exemple en mai 2017. Nous continuerons à défendre cette position. Par ailleurs, l'initiative européenne précitée réaffirme précisément et sans réserve notre attachement à la solution à deux Etats avec Jérusalem pour capitale des deux pays. Cela signifie que l'Etat de Palestine comprend toute la Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et la bande de Gaza entre lesquels la population doit jouir de la libre circulation. C'est pour défendre cette vision que nous avons fait adopter en décembre 2014 une résolution demandant la reconnaissance de l'Etat palestinien.

En cette période où des forces et des Etats, y compris les Etats-Unis avec l'appui d'Etats membres de l'Union européenne, veulent imposer aux Palestiniens une situation de fait accompli, il est indispensable de réaffirmer ces principes, notamment en réunissant la plus large coalition possible au sein du Parlement européen.

Cette coalition devra peser de tout son poids pour favoriser l'application de l'accord de cessez-le-feu signé en novembre entre Israël et le Hamas, qui prévoit un assouplissement substantiel du blocus. Seul le dialogue et le respect par chacun de ses engagements permettra de parvenir à ce résultat.

### **#04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITE AVEC LA PALESTINE**

#### **Défendez-vous la liberté d'expression sur la question palestinienne et le droit de critiquer les politiques israéliennes contraires au droit international ?**

Cela ne fait aucun doute, et nous nous y appliquons. Aucune conjoncture politique nationale ou européenne ne doit entraver les critiques émanant des Etats, des partis et de la société civile vis-à-vis de politiques d'Israël qui sont contraires au droit international, à l'instar de la colonisation ou des détentions administratives abusives. Nous appuyons d'ailleurs la saisine de la CPI par l'Autorité palestinienne en dépit des obstacles juridiques à sa pleine instruction.

## **Les engagements des candidats de France-Comté à l'élection du Parlement européen 2019**

Téléchargez les réponses de Christophe GRUDLER, candidat LREM-Modem à l'élection du Parlement européen, 20<sup>e</sup> position sur la liste conduite par Nathalie Loiseau, et Laurence LYONNAIS, candidate de la France Insoumise à l'élection du Parlement européen, 11<sup>e</sup> position sur la liste conduite par Manon Aubry :



### **Et du côté des programmes...**

#### **La France Insoumise :**

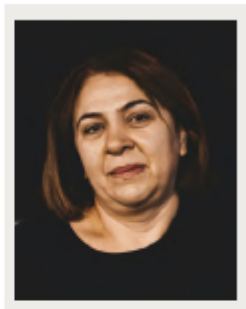
La liste France Insoumise évoque la question en page 27 de son programme :

- **Reconnaître l'État de Palestine**, suspendre l'accord d'association UE-Israël tant que celui-ci ne respecte pas le droit international vis-à-vis de la Palestine, agir pour l'application des résolutions de l'ONU pour une solution à deux États vivant en paix et en sécurité.

## Parti Communiste Français :

La liste PCF évoque la question en [page 30 de son programme](#) :

### Pour le Proche-Orient :



*Claire-Cemile Renkliçay*

*« Nous agirons pour la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde »*

L'Union européenne doit cesser de soutenir ou de capituler devant les régimes autoritaires et corrompus pour appuyer les forces démocratiques :

- ✦ Embargo sur les ventes d'armes à destination des pays en guerre et des zones en tension.
- ✦ Conférence internationale sous l'égide de l'ONU pour favoriser le règlement des conflits, le retour des réfugié-e-s et la reconstruction dans le respect de la diversité des peuples.
- ✦ Suspension de l'accord d'association UE-Israël pour obliger Israël à se conformer au droit international.
- ✦ Reconnaissance de l'Etat palestinien dans le cadre des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale.
- ✦ Reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde dans le cadre d'une autonomie démocratique.

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Elections européennes 2019](#) : interpellons les candidat-e-s >

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Elections-europeennes-les-reponses-des-candidat-e-s>